

## **ODD 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

### **MÉTADONNÉES<sup>1</sup>**

**Cible 4.c** D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation des enseignants dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

**4.c.5 Salaire moyen des enseignants par rapport aux autres professions nécessitant un niveau de qualification comparable**

#### **Définition**

L'indicateur est défini comme le rapport entre la rémunération statutaire annuelle d'un enseignant avec des qualifications typiques et 15 ans d'expérience (numérateur) au salaire annuel des personnes ayant des qualifications similaires (dénominateur).

Numérateur: Le numérateur est le salaire statutaire des enseignants ayant 15 ans d'expérience et des qualifications typiques où la définition préférée des qualifications typiques est le niveau de qualification et de formation détenu par la plus grande proportion d'enseignants.

Dénominateur: La mesure des revenus des individus ayant un niveau de qualification comparable dépendra des données disponibles pour chaque pays, et l'ordre de préférence est le suivant :

---

<sup>1</sup> Ce document a été préparé par l'équipe chargée des résultats d'apprentissage à l'ISU avec le soutien de Kevin Macdonald et a bénéficié des commentaires du Secrétariat de l'OCDE et du président du groupe de travail du TCG sur le personnel enseignant, Robert Rakocevi..

- 1) le salaire moyen des travailleurs ayant fait des études supérieures, pondéré par la qualification de l'enseignant
- 2) le salaire moyen des travailleurs ayant fait des études supérieures

### **But**

L'indicateur fournit une comparaison entre les salaires des enseignants et ceux des personnes de qualification similaire, sur la base d'une définition qui permet à un grand nombre de pays de fournir des informations.

### **Méthode de calcul**

L'indicateur est calculé comme un ratio. Dans les pays où les salaires statutaires varient au niveau infranational (par exemple, au sein des juridictions infranationales, y compris les provinces ou les États), le salaire statutaire doit être calculé comme une moyenne pondérée basée sur la part relative du personnel enseignant pour le niveau d'enseignement. Dans les cas où les données sur les revenus du dénominateur datent d'une année ou plus avant les données sur le salaire des enseignants, les données sur les salaires de l'année la plus récente sont utilisées, ajustées pour tenir compte de l'inflation des prix à la consommation depuis l'année des données sur les salaires. Si les données sur les revenus accusent un retard de plus de cinq ans par rapport aux données sur le salaire de l'enseignant, une valeur future des revenus est utilisée s'il en existe une dans les cinq ans; dans le cas contraire, l'indicateur est considéré comme manquant.

### **Interprétation**

L'indicateur fournit une mesure des salaires des enseignants qui se trouvent approximativement à mi-parcours de leur carrière. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une moyenne pour les enseignants et que ces salaires peuvent ne pas représenter ceux des enseignants dont les salaires ne sont pas soumis aux lois. Par conséquent, les salaires des enseignants des écoles privées peuvent ne pas être pris en compte dans cet indicateur.

### **Source des données**

L'enquête de l'ISU/UOE collecte des données sur les salaires statutaires des enseignants ayant 15 ans d'expérience et des qualifications typiques. L'ILOSTAT publie actuellement les salaires mensuels moyens des travailleurs des professions libérales ; ceux-ci, multipliés par 12 mois, servent de dénominateur pour les pays qui ne disposent pas de données nationales sur les salaires des travailleurs par niveau d'éducation. Il est à noter que les pays participant à *Regards sur l'éducation* de l'OCDE disposent déjà de mesures de l'indicateur : *Regards sur l'éducation* publie les salaires statutaires des enseignants ayant 15 ans d'expérience et des qualifications typiques, rapportés soit au salaire moyen des travailleurs de l'enseignement supérieur pondéré par la proportion d'enseignants de

chaque niveau d'éducation, soit au salaire moyen des travailleurs de l'enseignement supérieur sans pondération, information recueillie par l'OCDE.<sup>2, 3</sup>

**Tableau 1. Questionnaire de l'ISU 2019 sur les salaires des enseignants**

<b>A11: Rémunération annuelle statutaire des enseignants (en unités de la monnaie nationale) dans les établissements publics, par niveau d'enseignement - tous les programmes (général et professionnel)</b>									
Rémunération annuelle statutaire des enseignants	Préprimaire		Primaire		1er cycle du secondaire		2ème cycle du secondaire		
	CITE 02		CITE 1		CITE 2		CITE 3		
Enseignant en début de carrière avec un niveau de qualification minimum									
Enseignant en début de carrière avec un niveau de qualification typique									
Enseignant avec des qualifications typiques et 15 ans d'expérience									

## Références

OCDE (2018). *Regards sur l'éducation 2018 : Indicateurs de l'OCDE. Annexe 3 Sources, méthodes et notes techniques*. Paris : OCDE

OCDE (2018). *Manuel de l'OCDE pour les statistiques comparatives internationales de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*. Paris : OCDE

---

<sup>2</sup> OCDE (2018). *Regards sur l'éducation 2018: Indicateurs de l'OCDE. Annexe 3 Sources, méthodes et notes techniques*. Paris : OCDE

<sup>3</sup> OCDE (2018). *Manuel de l'OCDE pour les statistiques comparatives internationales de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*. Paris : OCDE